

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un du mois de novembre**, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

**Etaient présents** : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Pierre CREPIN, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

**Absents excusés** : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER, Yves GAULIER, pouvoir à Christiane ROSSILLE, Pierrick MURCIER, pouvoir à Anthony FAYET

**Absents** : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, CHAIZE Christophe

**Date de la convocation** : mercredi 15 novembre 2023

**Secrétaire élue pour la séance** : Annette CARTIER DUBOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20231121-DCM202360-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

### N°2023-60 OBJET : SALLES MUNICIPALES – TARIFS applicables au 1er janvier 2024

Une proposition de grille tarifaire pour l'année 2024 est présentée aux membres du conseil municipal.

Il est demandé à l'assemblée de fixer les tarifs suivants pour la location des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

**Salle des Fêtes :**

Première utilisation

- habitant de Pouilly – un jour 390.00 €

- habitant de Pouilly – deux jours 510.00 €

Deuxième utilisation

- habitant de Pouilly – un jour 620.00 €

- habitant de Pouilly – deux jours 770.00 €

- extérieur Pouilly – un jour 620.00 €

- extérieur Pouilly – deux jours 770.00 €

- forfait location tables rondes 170.00 €

- forfait location vidéoprojecteur 70.00 €

- associations locales 170.00 €

- associations extérieures à la commune 510.00 €

Caution salles pour particuliers 600.00 €

Caution salle et micro pour associations 1 000.00 €

**Salle Paul Laurencery** 135.00 €

Location la veille pour préparation 73.00 €

Caution 400.00 €

**Salle de St Martin de Boisy** 75.00 €

Caution 100.00 €

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain. Pour copie conforme : en Mairie le 22 novembre 2023.

Le Maire, Eric MARTIN

La secrétaire de séance, Annette CARTIER DUBOST

